

Pour vous inscrire...



Contactez le service Économat :

☎ 02.41.83.46.15

✉ serviceseco@chdouelafontaine.fr

À noter :

➡ La durée minimum d'inscription est de 15 jours.

La zone de livraison



Les repas à domicile peuvent être livrés dans les villes ci-dessous et leurs hameaux.

- BROSSAY
- CIZAY LA MADELAINE
- COURCHAMPS
- DOUÉ-EN-ANJOU
- LE PUY NOTRE DAME
- LOURESSE ROCHEMINIER
- MONTREUIL BELLAY
- SAINT MACAIRE DU BOIS
- TUFFALUN
- VAUDELNAY



En cas de doute concernant la livraison des repas à domicile dans votre commune ou votre hameau, n'hésitez pas à contacter le service Économat.

Service de livraison de Repas à Domicile

Centre Hospitalier de Doué-en-Anjou 30 ter,
Rue Saint François 49700 DOUÉ-EN-ANJOU

02.41.83.46.15



Repas à Domicile

● ● ● ● Centre Hospitalier de Doué-en-Anjou



Livraison des repas



Trois chauffeurs-livreurs vous portent vos repas à domicile tous les jours sauf le dimanche :

La veille pour le lendemain :

↳ pour les repas du mardi au samedi

Le samedi après-midi :

↳ pour les repas du dimanche au lundi



Tous les repas sont confectionnés par les cuisiniers de l'établissement.

La commande minimum est de 3 repas par semaine.

À noter : Les livreurs sont chargés de vérifier que les produits restant dans le réfrigérateur ne sont pas périmés.



Selon la réglementation, l'élaboration des plats mixés ne peut être réalisée par le service restauration.

Composition d'un plateau



Il s'agit de repas complets conditionnés en barquettes filmés à réchauffer :

MENU

- Potage
- Entrée
- Plat protidique (viande, poisson)
- Garniture : légumes ou féculent
- Fromage
- Dessert

À noter :
Les boissons et le pain ne sont pas inclus dans la prestation.

Le menu vous est transmis une semaine à l'avance.

Un menu de remplacement est proposé si besoin.

À Savoir :

Vous avez la possibilité de personnaliser des repas selon vos régimes éventuels. Cette information est à communiquer dès votre inscription.

Tarifs :

Prix d'un repas :
10.70€*

Possibilité d'une aide au repas par le conseil départemental, selon vos revenus : renseignez vous auprès de votre Mairie.

*Au 1er juin 2025